

ASSEMBLÉE LA CHARTRE
CITOYENNE DE LA
BÉGLAISE DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE

BÈGLES

LA DÉMOCRATIE EN MARCHÉ

ENGAGEMENT CITOYEN
EVALUER

EFFICACITÉ DE
L'ACTION PUBLIQUE
INNOVER





Charte de la démocratie participative béglaise

La présente charte est le résultat des réflexions d'un groupe de travail, associant une vingtaine d'acteurs béglais et des habitants tirés au sort sur les listes électorales, qui a poursuivi les travaux de la concertation Vers Bègles 2030. Elle a pour ambition de fixer un cadre général à la participation citoyenne sur le territoire béglais, d'être un engagement commun entre les différents acteurs de cette communauté. Elle se veut évolutive, en progrès continu. En quelque sorte, elle n'existe qu'en version provisoire, la démocratie vivante étant mouvement, interrogations et apprentissages permanents.

Les objectifs

Article 1

Favoriser l'engagement citoyen pour le bien commun

Mots clés : Lien social/village urbain à visage humain/défis communs/vitalité démocratique/bien vivre ensemble/éducation populaire

Bègles est un territoire en mouvement, connaissant une forte évolution sociale et démographique. Sa spécificité, sa saveur particulière, repose sur la vitalité et la diversité de sa communauté humaine. Au regard des défis qui attendent nos organisations sociales, permettre à toutes et tous de s'engager sans contrainte pour le bien commun au sein d'une démocratie vivace est une priorité et doit être soutenu.

Article 2

Organiser le dialogue entre les différents acteurs

Mots clés : Règle commune / pacifier / diversité / apprentissage / cultures / se rencontrer, s'écouter et se comprendre

La gestion et le développement de la ville de Bègles mobilisent des acteurs et compétences diverses : des élus qui portent une vision et qui s'engagent être à l'écoute des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets, des services municipaux qui apportent leur expertise et qui mettent en œuvre les décisions et, les habitants qui sont à la fois les destinataires et parfois les commanditaires des actions municipales. Les cultures et façons de voir entre ces acteurs sont forcément différentes, mais le bien commun doit rester le fil rouge de leurs actions. Chacun restant à sa place, le dialogue construit sur une règle commune facilite la confrontation des points de vue, la négociation, la compréhension et concourt à la mise en place d'un espace public fructueux et pacifié.



Article 3

Mieux faire en coopération

Mots clés : Intelligence collective / changement / défis / ville durable / transition /...

Partager les diagnostics, imaginer collectivement les solutions puis, faire ensemble, c'est se donner toutes les chances de relever les défis liés aux mutations inévitables de nos communautés. Cela permet d'anticiper les fractures, de saisir les opportunités et de développer bienveillance et tolérance par la connaissance commune. Coopérer pour construire la ville de demain est une nécessité.

Article 4

Renforcer l'efficacité de l'action publique

Mots clés : Partager les enjeux/agir juste /bien commun

Au-delà de ses aspects réglementaires, l'action publique est contrainte par les moyens existants (humains, financiers...). Agir juste en s'appuyant sur un partage des enjeux entre les différents acteurs doit permettre de renforcer l'efficacité de l'action publique, de mieux cibler l'affectation des moyens en fonction de besoins identifiés collectivement. Il est nécessaire d'associer chacun à la fabrique et à l'entretien du bien commun dans le respect de l'existant.

Les engagements

Article 5

Valoriser l'expertise d'usage

Mots clés : Apprendre de l'expérience habitant/rendre acteur l'utilisateur/responsabiliser/éducation populaire

L'habitant peut être acteur de l'action publique. Il dispose de sa propre expertise qui doit être valorisée, tant dans la définition des programmes d'action, des projets ou de la gestion du quotidien. En s'appuyant sur l'expérience, la ville de Bègles s'engage à en tirer parti et au-delà, favoriser la montée en compétence de l'ensemble des parties prenantes de la vie communale, dans l'esprit de l'éducation populaire.

Article 6

Informar la population

Mots clés : Connaître pour agir/prévenir/mobiliser/rendre compte/...

Pour agir collectivement et participer à la construction/gestion commune, les habitants doivent savoir ce qui se passe dans leur ville et au-delà, ce qui va s'y passer dans le futur. Il s'agit donc de savoir mais aussi de savoir à temps. Le partage d'une information préalable, large et continue est fondamental pour une participation citoyenne. Elle doit faire l'objet d'une vigilance particulière de l'ensemble des acteurs.

Article 7

Aller plus loin sur la transparence de l'action publique

Mots clés : Confiance/démocratie/engagement des parties /...

Il faut restaurer la confiance dans l'action politique. Témoigner de ses actions, de ses réussites ou échecs, reste la meilleure solution. Tous les acteurs de la communauté, élus, services et habitants doivent rendre compte clairement de leurs actions réciproques, afin de remettre le principe de confiance et de responsabilité au cœur de nos pratiques démocratiques.

Article 8

Innover pour ne laisser personne au bord du chemin

Mots clés : Les publics exclus/les nouvelles technologies / changement / adaptation /...

La communauté béglaise est diverse, en mouvement et accueille des populations nouvelles, ce qui fait sa richesse. Les modes de participation ne peuvent être figés et doivent chercher à l'association du plus grand nombre pour tirer bénéfice de cette diversité. Inventer de nouvelles façons de faire pour aider à la mobilisation, ramener dans le collectif les plus éloignés de la vie publique, coller aux nouvelles pratiques de mise en réseau sont des axes de progrès identifiés et à soutenir.

Article 9

Evaluer pour évoluer

Mots clés : Mesurer pour se positionner / partager la mesure / bilan / progresser /...

Savoir d'où l'on part, évaluer collectivement les résultats des dispositifs mis en place, identifier les difficultés ou blocages sont autant de nécessités pour progresser et maintenir une démocratie vivante, adaptable aux évolutions. Un bilan annuel, collectif et transparent de ces dispositifs doit être réalisé pour garder un niveau élevé de confiance et d'engagement des différentes parties.

Article 10

Susciter, faciliter et encourager concrètement l'engagement des habitants

Mots clés : Des moyens humains et financiers / accompagner / associations et autres organisations /...

Etre habitant n'est pas une profession et être citoyen est une qualité que chacun peut faire valoir. Toutefois, l'engagement pour le bien commun, au-delà de l'envie, demande un investissement. Afin d'éviter une participation restreinte aux seuls qui en auraient le temps et les moyens, il faut s'orienter résolument vers des actions concrètes pour susciter et faciliter l'engagement, pour que toutes et tous puissent avoir la possibilité de contribuer aux espaces démocratiques.

Noël MAMÈRE
Député-maire de Bègles

Kitterie ANCÈLE
Directrice Générale des Services

LES HABITANTS
Rédacteurs de la Charte



**ASSEMBLÉE
CITOYENNE
BÉGLAISE**

BÈGLES
LA DÉMOCRATIE EN MARCHÉ